



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 12 mars 2021

Délibération n°12/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le 12 mars à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 3 mars 2021.

Membres présents : Messieurs William JACQUILLARD, François NEBOUT, François BONNEAU, Didier JOBIT, Jérôme SOURISSEAU, Didier VILLAT, Jean-Hubert LELIEVRE, Gérard DESAPHY, Xavier BONNEFONT, Philippe BOUTY,
Madame Valérie SCHERMANN.

Membres absents ou excusés : Messieurs Mathieu HAZOUARD, Daniel SAUVAITRE, Samuel CAZENAVE, Jacques CHABOT, Gérard ROY,
Mesdames Martine PINVILLE, Stéphanie GARCIA, Jeanne FILLOUX et Fabienne GODICHAUD.

Membres consultatifs présents : Messieurs Daniel BRAUD et Andréas KOCH.

Membres consultatifs absents excusés : Mesdames Anne FRANGEUL et Cécile FRANCOIS.

Objet : Affectation des résultats de l'année 2020

Le Comité Syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte administratif 2020 dont les résultats sont les suivants :

- excédent de la section d'investissement de 4 395 116.45 € ;
- excédent de la section de fonctionnement de 650 151.38 €.

Ces résultats sont à incorporer au résultat global de clôture de fin 2019 qui était de :

- l'excédent global d'investissement de 4 073 413.46 € ;
- l'excédent global de fonctionnement de 2 250 075.72 €.

Soit à fin 2020

- l'excédent global d'investissement est de 8 468 529.91 € ;
- l'excédent global de fonctionnement est de 2 900 227.10 €.

Le résultat global de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer cet excédent partiellement ou totalement dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement (compte 1068).

L'excédent global d'investissement permet d'assurer la couverture du volume des reports d'investissement 2020 (tableau annexé). Il vous est cependant proposé d'affecter partiellement l'excédent global de la section de fonctionnement en réserve pour assurer le financement des opérations à venir de la section d'investissement et partiellement en report à nouveau de la section de fonctionnement du Budget 2021.

L'affectation proposée est la suivante :

- En report à nouveau au compte 002 de la section de fonctionnement : 2 700 227.10 €
- En réserve au compte 1068 de la section d'investissement : 200 000 €

Parallèlement, il vous est proposé d'affecter totalement l'excédent global de la section d'investissement sur la section d'investissement du Budget Primitif 2021.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical - à l'unanimité (11 présents - 11 votants - 11 voix « Pour ») :

- **Affectent les résultats de la section de fonctionnement et ceux de la section d'investissement comme proposés ci-dessus.**

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 23 mars 2021
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 23 mars 2021
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 23 mars 2021

Signé: Le Président

Le Président,
Jérôme SOURISSEAU

